



HAL
open science

Éducation royale et urbanité en France au XVIIe siècle : pérennisation et inflexion d'un modèle

Bernard Teyssandier

► To cite this version:

Bernard Teyssandier. Éducation royale et urbanité en France au XVIIe siècle : pérennisation et inflexion d'un modèle. Françoise Poulet; Éric Suire; Myriam Tsimbidy. *Civilités et incivilités urbaines : urbanité, rituels et cérémonies dans la ville du XVIIe siècle*, Studies in European urban history (1100-1800), ISSN 1780-3241 (62), Brepols, pp.39-62, 2024, 978-2-503-60677-4. hal-03582230

HAL Id: hal-03582230

<https://hal.univ-reims.fr/hal-03582230v1>

Submitted on 2 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Éducation royale et urbanité en France au XVII^e siècle : pérénnisation et inflexion d'un modèle

Bernard Teyssandier
Université de Reims Champagne-Ardenne, CRIMEL, Reims, France



Cette publication
est mise à
disposition selon les
termes de la licence
Creative Commons
attribution / pas
d'utilisation
commerciale

L'éducation puérile s'est historiquement construite sur un idéal de culture, comme en témoigne la métaphore de l'ourse léchant son petit pour le polir et l'embellir. Ce topos qui, selon Pline l'Ancien, emprunte à la réalité¹, dit la possibilité pour l'homme de combattre la grossièreté, de se libérer de la bêtise naturelle ou originelle, selon qu'on se place dans une optique païenne ou

chrétienne². Et ce qui vaut pour tous les hommes vaut encore davantage pour un jeune roi qui ambitionne d'exercer l'empire : par la langue bienfaitrice du savoir, le prince doit s'accomplir, accédant par là à une humanité supérieure qui, tout à la fois le distingue et le désigne à ses sujets comme un authentique souverain³.

Vers 1340, l'atelier de Jean Pucelle illustre les *Heures de Jeanne de Navarre*. Sur l'une des images du manuscrit, Louis IX est représenté enfant aux côtés d'un clerc. [Fig. 1] *Mutatis mutandis*, on retrouve la même scène en 1789 sur l'une des gravures de *L'Éducation de Henri IV* [Fig. 2]. Clément-Pierre Marillier réunit le jeune Béarnais et La Gaucherie, son précepteur. Mais ici, la leçon est immédiatement suivie d'effets. L'enfançon vient d'apprendre de son maître la trahison du connétable de Bourbon, ce qui le met très en colère : il bondit de son fauteuil, efface le nom du renégat de l'arbre généalogique accroché au mur pour y inscrire celui du chevalier Bayard⁴. Cette réaction, vive mais raisonnée, témoigne des qualités morales du disciple (il progresse dans la vertu et agit en vertueux) tout en confortant l'instituteur dans ses fonctions de mentor⁵.

Or dans la France monarchique du XVII^e siècle, ces scènes édifiantes et passablement iréniques réunissant un adulte dépositaire du savoir et un prince en âge d'apprendre, ne disposent plus de la même notoriété. Les images gravées représentant une pédagogie royale, par exemple, sont extrêmement rares, quasi inexistantes dès lors qu'il s'agit de rendre publiques les leçons qu'un professionnel prodigue à un roi. On s'interrogera sur les raisons de cet effacement et sur ses conséquences : qu'advient-il notamment des rituels de civilité et d'honnêteté qui, traditionnellement, accompagnent l'enseignement ?

¹ *Histoire des animaux*, VIII, 54. Pour Furetière, cette affirmation relève de la fable : « C'est une erreur populaire de croire que l'ours n'est qu'une masse de char informe quand il vient au monde, et que ce n'est qu'à force de le lescher qu'il se perfectionne », *Dictionnaire universel*.

² Ainsi l'adhésion à la science et au savoir recoupe-t-elle la question de l'accession de l'humanité à la sagesse : Emmanuel FAYE, *Philosophie et perfection de l'homme. De la Renaissance à Descartes*, Paris, Vrin, 1998.

³ Cette nécessité culmine à partir du XII^e siècle tant « l'ignorance », comme l'écrit Jacques KRYNEN, est perçue dans la France monarchique comme « signe de bestialité et cause d'impuissance » : *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993, p. 209. Dans *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, (Paris, S. Cramoisy, 1640), LA MOTHE LE VAYER personnalise et judiciarise cette nécessité : « Le désir de sçavoir estant si naturel à tous les hommes, on peut dire que c'est commettre un crime de Leze Majesté, d'oster aus Rois la connoissance des Sciences, et de les priver en ce faisant du plus grand contentement dont nostre humanité soit capable », p. 156.

⁴ [Abbé DUFLOS], *L'Éducation de Henri IV. Par M. D***, Béarnais. Orné de six figures. Dessinées par Marillier et gravées par Duflos le Jeune*, Paris, Duflos le Jeune, 1789, première partie, p. 33-35.

⁵ Exemple d'interaction pédagogique où le « maître apprend du disciple » : George STEINER, *Maîtres et disciples*, trad. fr. par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 2003, p. 15.

Lieux d'apprentissage

Le dessin de Marillier illustrant *L'Éducation de Henri IV* rappelle que l'espace traditionnellement dévolu à l'éducation s'accomplit dans un lieu clos, ce que l'enluminure des *Heures de Jeanne de Navarre* sous-entend elle aussi – Blanche de Castille et le clerc qui est à son service sont assis sur des sièges d'intérieur. Le texte qui accompagne l'image précise d'ailleurs que la formation intellectuelle de Louis IX débute au petit jour : « Ci commencent les heures Monseigneur saint Louis, roi de France, à matines⁶ ». Sur ces deux visuels, la transmission royale demeure ainsi associée à la bibliothèque, au cabinet de lecture ou à l'étude, espaces sanctuarisés où l'exercice de la lecture s'accomplit à l'abri du tumulte des affaires, du *negotium*.

Or qu'advient-il de ce modèle fondateur au XVII^e siècle ? Certes, la culture littéraire demeure constitutive de l'enseignement royal, et les théoriciens de l'éducation insistent sur ce point. Lorsqu'il publie *De l'institution du prince* en 1609, Jean Héroard, premier médecin du futur Louis XIII et candidat à la fonction de précepteur, cite quelques noms d'auteurs pour en recommander la lecture : Ésope, Cicéron, Pibrac⁷. La Mothe Le Vayer, qui ambitionne d'instituer l'héritier de Louis XIII, se présente lui aussi comme un homme du livre. Dans le traité qu'il publie en 1640 – *De l'Instruction de Mgr le Dauphin* –, il plaide pour un usage raisonné du savoir théorique et soutient la nécessité d'initier le prince aux sept arts libéraux, même de manière sommaire⁸. En somme, La Mothe Le Vayer justifie l'utilité d'une culture livresque :

Personne ne peut nier [que l'astronomie] n'ait esté aussi avantageuse à Pericles, qui l'avoit aprise d'Anaxagore, qu'il fut prejudiciable à Nicias de l'avoir ignorée, d'où tant de calamitez arriverent à sa Republique. Alexandre assura ses soldats la nuit precedente la victoire d'Arbelle, leur expliquant les raisons d'une Eclypse qui les estonnoit. Palamede avoit fait le mesme à l'égard des Grecs pendant le siege de Troye⁹.

Homme-bibliothèque, La Mothe Le Vayer ne dit pas explicitement qu'il va faire lire le prince, mais il soutient qu'il y a nécessité pour un roi de connaître les noms des savants qui ont composé des livres et la nature de leurs inventions.

Ancien précepteur de Louis XIII, Vauquelin des Yveteaux cite pour sa part plusieurs ouvrages qu'il considère utiles à la formation de Louis XIV. Dans un texte demeuré manuscrit qu'il adresse à la régente Anne d'Autriche peu de temps après son accession au pouvoir, il raffine même sur la question, en déclarant que le petit prince doit lire les œuvres morales de Plutarque dans « l'impression de Vascosan¹⁰ ».

Ajoutons à cela que des témoignages d'époque permettent d'affirmer que les princes bourbons ont bien reçu une éducation littéraire. Dans son *Journal* de santé, Héroard revient sur

⁶ *Horæ Johannæ reginæ Navarræ*, f. 85 v°, BnF, Département des manuscrits.

⁷ Jean HEROARD, *De l'institution du prince (1609)*, éd. Bernard Teyssandier, Paris, Hermann, 2013, p. 116 et p. 131. Cette question des « premiers » livres constitue un des invariants de cette littérature d'édification : « Il n'y a peut estre chose plus importante en la nourriture des Princes, que de sçavoir bien choisir les premiers livres qu'on leur met entre les mains. Il ne faut presque rien pour les exciter à l'amour des belles lettres. Il ne faut que presque rien pour leur en donner le degoust », Gomberville, *La Doctrine des mœurs*, Paris, P. Daret pour L. Sevestre, 1646, épître à Mazarin, texte non paginé.

⁸ François LA MOTHE LE VAYER, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, op. cit., p. 158-174.

⁹ *Ibid.*, p. 171.

¹⁰ « L'Institution du prince », dans *Œuvres complètes de Nicolas Vauquelin, Seigneur des Yveteaux*, éd. Georges Mongrédien, Paris, A. Picard, 1921, p. 164.

l'attachement du futur Louis XIII sinon à la lecture du moins aux livres. Avant même de connaître l'alphabet, le petit dauphin aime à se rendre dans le cabinet privé du « bon » docteur, au château de Saint-Germain-en-Laye, pour y consulter de grands folios illustrés¹¹. Plus de quarante ans plus tard, dans ses *Mémoires*, le valet La Porte confesse avoir souhaité que Louis XIV fût initié par ses soins aux belles lettres. L'une des plus célèbres scènes du livre réunit le valet et l'enfant dans un tête-à-tête mi-plaisant mi-savant. Maître et disciple feuilletent ensemble l'*Histoire de France* de Mézeray : le premier prononce le texte à voix haute afin que le second puisse comprendre ce qui est écrit et le vivre tout à loisir. La lecture est ici plus que jamais célébrée, à la fois pour les liens d'intimité qu'elle autorise et pour le bénéfice qu'elle prodigue :

L'an 1645 [...] les premiers Valets de chambre entrent dans les fonctions de leurs charges, je fus le premier qui couchai dans la chambre de [Sa Majesté]. [...] Mr. de Beaumont me donna l'histoire faite par Mezerai, que je lisois tous les soirs d'un ton de conte ; en sorte que le Roi y prenoit plaisir, et promettoit bien de ressembler aux plus généreux de ses Ancêtres, se mettant fort en colère lorsqu'on lui disoit qu'il seroit un second Louis-le-fainéant¹².

Or au XVII^e siècle, les peintres et les graveurs répugnent à représenter le prince dans les lieux traditionnellement dévolus à l'apprentissage livresque.

Tenons-nous-en d'abord aux grands imprimés célébrant l'instruction royale. Les artistes qui illustrent ces in-folios installent le plus souvent le prince *apprentif* dans de vastes espaces ouvrant vers l'extérieur. Grandes salles et grandes cours du Louvre pour *Le Maneige royal* (1623) et *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval* (1625)¹³. Cour du Palais-Royal pour *La Doctrine des mœurs* (1646)¹⁴. Espaces imaginaires alliant l'architecture monumentale et une nature boisée pour *l'Histoire de France représentée par tableaux* (1647).

Même constat, à peu de choses près, si on observe à présent les feuilles volantes rassemblées par Michel Hennin (BnF, département des Estampes). Quelques exemples, là encore, parmi d'autres. Nicolas Picard, en écho sans doute à la tradition de l'*ars apodemica*, idéalise l'enseignement princier prodigué par Louis XIII à ses fils dans une scène d'extérieur empreinte d'héroïsme antique¹⁵: Louis-le-Juste surgit de l'horizon, tel César ou Auguste, sur un char attelé à des chevaux – « Magnanime Dauphin, Louis ce grand Monarque/ Te monstre les Estas dont il est possesseur/ Mais tu nous fais paraistre une si belle marque/ Que tu seras un jour son digne Successeur », lit-on sur la lettre de l'estampe.

Nicolas Cochin représente quant à lui la reine Anne d'Autriche en grand deuil, à cheval, en compagnie de son fils¹⁶. Le roi cavalier, qui porte encore la robe puérile, est conduit en forêt : on y met à mort une « beste noire », autrement dit un sanglier. Mais ce divertissement n'a pas seulement vocation à instruire l'enfant en le sensibilisant à l'art de la guerre, il renseigne aussi le spectateur sur les intentions de conquête du Très Chrétien. Les bois préfigurent ainsi de

¹¹ *Journal de Jean Héroard médecin de Louis XIII*, sous la dir. de Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol.t. I, p. 147-154.

¹² *Mémoires de M. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV*, [Genève], 1755, p. 248-249. Tout porte à croire d'ailleurs que l'Abbé Duflos s'inspire de ce passage lorsqu'il compose *L'Éducation de Henri IV*, voir *supra*, note n°4.

¹³ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b550054807>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1512330f>

¹⁴ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85625076>

¹⁵ <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41502276r>

¹⁶ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8404213m>

futures batailles : « Dedans le Champs de Mars, plus prompt que le Tonnerre/ Ce Juste Possesseur d'un Royaume puissant/ Ira donner la chasse par mer et par terre/ Au peuple adorateur du prophane Croysant ».

Sur un placard intitulé « Les Lys foudroyants », Jean Ganière réunit à nouveau la mère et le fils, mais cette fois-ci la scène a lieu la nuit¹⁷. Le couple est installé sur le balcon d'un palais, sans doute le Louvre. L'image commémore les feux d'artifice tirés en 1644 en l'honneur de la Saint-Louis, mais là encore la lettre de l'estampe interprète à plus haut sens le divertissement royal¹⁸. L'exercice pyrotechnique résonne comme un avertissement adressé aux ennemis de la France : « N'estant qu'un passetemps de nostre jeune Roy/ Vous devez, ennemis, estre glacez deffroi/ S'il en fait une fois l'instrument de son ire ». En sortant du palais, le prince ainsi signale publiquement son ambition de conquête.

Ce qui frappe finalement, sur ces tableaux, c'est qu'au lieu de sanctuariser la relation pédagogique, les espaces représentés la socialisent afin d'écarter supposément de l'étude toute tristesse (recommandation devenue topique à la suite notamment des textes qu'Érasme consacre à la civilité puérile¹⁹).

Un autre placard, non signé, intitulé « L'Automne » et « L'Hiver » [Fig. 3], qu'on peut dater approximativement de 1647, est à ce titre édifiant : on y voit le prince qui s'instruit en compagnie d'honnêtes gens, soit dans un cabinet de verdure pour y pratiquer l'art de la conversation (« L'Automne ») soit dans une grande salle de spectacle pour se consacrer au plaisir du théâtre (« L'Hiver »)²⁰.

Sous la régence de Marie de Médicis, les gravures imprimées furent sans doute moins nombreuses que dans la période qui suivit, mais les images qu'on a pu consulter vont dans le même sens. La partie gauche d'un placard à l'eau-forte postérieur à 1610, sans doute d'origine flamande [Fig. 4], évoque ainsi un entretien à ciel ouvert, dans le palais du Louvre, entre le jeune Louis XIII et quelques savants à bonnets...

Comment expliquer ces partis pris figuratifs ? Deux raisons au moins peuvent être alléguées. La première est d'ordre moral, social et esthétique. Elle tient au rapport distancié aux livres, à la lecture et au savoir qui se construit dans le sillage des morales de d'honnêteté²¹. Comme l'écrit Marc Fumaroli, au XVII^e siècle, la « civilisation du loisir privé » oublie ou feint d'oublier son « terroir originel » qui est celui de « la bibliothèque²² », lieu emblématique de l'humanisme savant de la Renaissance.

¹⁷ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84040647>

¹⁸ Sylvaine GUYOT, « Cadrages, provenances, réceptions, usages : l'iconographie des feux d'artifice urbains au XVII^e siècle, ou le cas d'une histoire instable », *Littératures classiques*, n°107, 2022, p. 197-215.

¹⁹ Hélène MERLIN-KAJMAN, « Le pédant moqué : raillerie et civilité littéraire au XVII^e siècle », dans Katia GVOZDEVA, Alexandre STROEV et Louise MILLON (dir.), *Savoirs ludiques. Pratiques de divertissement et émergence d'institutions, doctrines et disciplines dans l'Europe moderne*, Paris, H. Champion, 2014, p. 93-94.

²⁰ Plusieurs tableaux furent réalisés sur le même modèle, à l'instar de la peinture en grisaille de Juste d'Egmont (1641) gravée par Michel van Lochom (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8403848k> collection Hennin, BnF). Voir Philippe CORNUAILLE, « Le frontispice du *Tartuffe* à la recherche d'une image forte. Illustrations trompeuses, contrefaçons et recyclages », *Littératures classiques*, n°107, 2022, p. 89.

²¹ Jean-Marc CHATELAIN, *La Bibliothèque de l'honnête homme. Livres, lecture et collections en France à l'âge classique*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2003, p. 7-47 notamment.

²² M. FUMAROLI, « L'empire des femmes, ou l'esprit de joie », dans *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1998, p. 338-339.

La seconde raison est politique. Elle procède du discrédit dont pâtit l'image du prince lecteur, du prince lettré, dans le contexte troublé qui accompagne et qui suit les guerres de Religion. Ce discrédit, qui se construit sur l'opposition entre les armes et les arts, vient de loin, sans doute, comme le rappelle La Mothe Le Vayer en 1640²³, mais il revêt une dimension d'actualité lors des conflits civils et religieux qui divisent la France durant le règne des derniers Valois. La rumeur rapporte par exemple qu'Henri III se serait employé à perfectionner son latin alors même que son pays était ravagé par les guerres. Des libelles frondeurs rapportent que le monarque en exercice aurait pris des leçons de grammaire en carrosse²⁴. Or cette révélation, qui signale un goût pour l'étude et la réclusion²⁵, contribue à alimenter la polémique en cristallisant les attaques à l'encontre du roi : mélancolie, goût douteux pour l'abstraction et la spéculation, enfantillage, effémination du corps et amollissement de l'âme. L'anecdote, d'ailleurs, excède le cadre de sa publication en se constitue bientôt en argument doxologique. Un défenseur de la pédagogie royale comme La Mothe Le Vayer se réfère encore à cette histoire pour défendre l'idée d'un enseignement qui, sans exclure les lettres, s'effectuerait a contrario hors de la poudre de l'étude et de l'esprit de sophistication. L'intérêt supposé d'Henri III pour la grammaire, mère des sciences et grande inspiratrice des manuels scolaires, sert de repoussoir à celui qui aspire au préceptorat :

Je me souviens [...] de ce qu'on dit autrefois de Henry troisieme [...]. Comme plusieurs sçeuvent qu'il s'amusoit à prendre des leçons de la Grammaire Latine, ils eurent bien la hardiesse de s'en mocquer, et de dire que veritablement le Roi declinoit, faisant allusion au mauvais estat de ses affaires. C'est donc mon opinion qu'on ne doit pas arrester beaucoup ceus de ceste naissance parmy les espines d'une science qui seroit capable de les rebuter de toutes ; outre la bassesse de tant de questions Grammaticales, qui ne peuvent estre traitées avec eus, qu'en employant le Sceptre à remuer du fumier²⁶.

À une époque où, sur l'échelle des valeurs et des dignités, l'éducation royale fait primer l'enseignement pratique sur l'enseignement théorique, le cabinet et la bibliothèque, la chambre et l'étude ne sont donc plus perçus comme des espaces d'éducation légitimes. Certes, dans un cadre privé, ces lieux ont encore vocation à accueillir le prince et ses maîtres, mais il en est autrement dans un cadre public. Les gravures de propagande imprimées avec l'aval du pouvoir royal, qui ne laissent voir que ce qu'il est convenable de montrer, en témoignent.

Maîtres pédagogues

Mais revenons à nos deux premiers tableaux. Dans l'un et l'autre cas (*Heures de Jeanne de Navarre*, [Fig. 1] ; *L'Éducation de Henri IV* [Fig. 2]), la place que le maître occupe

²³ « Neron estoit l'un des plus doctes de tous les Empereurs, et Trajan tout au rebours l'un des moins sçavans. [...] Palamedes qui fut si amy des lettres qu'il en augmenta le nombre, ne laisse pas de nous estre representé pour l'un des plus infortunez de la terre », F. LA MOTHE LE VAYER, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, op. cit., p. 144.

²⁴ « [Henri III] alloit ordinairement en coche, avec la reine sa femme, par les rues et maisons de Paris, [...] se faisoit lire la grammaire et apprenoit à décliner (par Doron, qu'il fit depuis conseiller au grand conseil). Sur quoy furent faits ces vers [latins, je ne donne que la traduction] : "Pendant que la France est livrée de toutes parts aux horreurs de la guerre civile, et est à moitié ensevelie sous sa cendre, notre roi s'exerce à la grammaire au milieu de la cour [...]. Pendant qu'Henri étudie la grammaire, il décline, et après avoir possédé des royaumes étrangers, à peine conserve-t-il le sien" », *Journal de Pierre de L'Estoile*, année 1575, cité par Auguste SAINT-PROSPER, dans *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1838*, Paris, P. Duménil, 2 vol., t. II, 1839, p. 392.

²⁵ Réclusion qui peut s'interpréter comme une déviation, dès lors même qu'elle se réalise non pas à la campagne, lieu d'isolement, mais en ville, lieu de sociabilité et par définition d'urbanité. Voir dans le présent volume l'article d'H. MERLIN-KAJMAN, « Civilité vs rusticité ».

²⁶ F. LA MOTHE LE VAYER, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, op. cit., p. 159.

physiquement dans l'espace signale la considération dont il bénéficie comme instructeur. Ce qu'un certain nombre de détails vient confirmer. Sur l'enluminure, la tonsure du clerc peut s'interpréter comme une marque de dignité²⁷ légitimisant l'action pédagogique menée auprès du prince. Le faisceau de verges brandi par le maître, d'ailleurs, est moins le symbole d'une rigueur coercitive²⁸ que la marque d'une intention directive liée à l'apprentissage d'un savoir²⁹. Mais la gravure de Marillier est plus explicitement encomiastique encore : l'artiste fait de La Gaucherie l'alter ego d'Henri IV, son double (collier de barbe, fraise à godrons...), comme si le précepteur, dans un élan d'honnêteté, renonçait à sa propre image pour éclairer l'enfant en le confrontant à sa propre destinée. Le jeune Béarnais se retrouve ainsi tel un prince en son miroir. Quant au pédagogue, il est conforté dans son rôle de guide puisqu'il conduit l'enfant vers lui-même en participant à sa construction et en œuvrant à sa perfection.

Or à notre connaissance, ces scènes canoniques n'ont plus lieu d'être au XVII^e siècle, du moins disparaissent-elles en grande partie de la scène publique. Sur les gravures d'époque qu'on a pu feuilleter, Louis XIII et Louis XIV ne figurent jamais en compagnie de leur gouverneur (issu de la noblesse d'épée) ou de leur précepteur (généralement d'origine plus modeste). S'il est difficile de comprendre les raisons qui conspirent à cet effacement – effacement d'autant plus significatif qu'il est provisoire, Bossuet et Fénelon étant reconnaissables aux côtés du Grand Dauphin et du duc de Bourgogne sur plusieurs estampes – formulons à tout le moins quelques hypothèses en guise de propositions.

Si le maître de profession n'apparaît plus auprès celui dont il a la charge, c'est d'abord parce que la fonction qu'il occupe, en réalité, n'est pas exactement de direction. En faisant en 1646 de Mazarin le surintendant à l'éducation royale, « fonction absolument inédite³⁰ », Anne d'Autriche hisse le premier ministre de la France au rang symbolique d'un père de substitution³¹. Désormais, c'est lui et lui seul qui supervise l'instruction royale. Le gouverneur (Villeroy) et le précepteur (Péréfixe), tous deux affidés au ministre cardinal, ne sont en réalité que de exécutants, et c'est Mazarin qui dispose d'une autorité sur eux. En témoignent un grand nombre d'ouvrages illustrés parus durant le « passage aux hommes³² » de Louis XIV. Ces livres, qui sont souvent des « livres-galeries³³ » dédiés au jeune roi, n'accordent strictement aucune place aux pédagogues de profession. En revanche, tous valorisent la personnalité du

²⁷ « Thomas d'Aquin, au XIII^e, fait de la [tonsure en couronne], dont la circularité annonce la perfection, un signe de royauté, ceux qui la portent devant être parfaits en vertu », Marie-France AUZEPY et Joël CORNETTE (dir.), *Histoire du poil*, Paris, Belin, 2017, p. 88.

²⁸ Durant des siècles, la violence et la force ont permis à des maîtres d'asseoir leur autorité sur la jeunesse. Les humanistes ont pour la plupart dénoncé les châtiments corporels, rompant avec des usages antiques et médiévaux : Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité I. Le monde grec*, Paris, Éditions du Seuil, 1948, p. 18 ; Eugenio GARIN, *L'Éducation de l'homme moderne. La pédagogie de la Renaissance 1400-1600*, trad. fr. par Jacqueline Humbert, Paris, Fayard, 1968, p. 26-27.

²⁹ Dans l'iconographie médiévale, ce faisceau de verges est le plus souvent associé à l'apprentissage de la grammaire.

³⁰ Reynald ABAD, « Éducation », dans Lucien BELY (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Fayard, 2015, p. 448.

³¹ Les éloges dont use Gomberville à l'endroit de Mazarin rappellent que les apologètes de l'absolutisme adressent au roi lui-même : « [Le Ciel] ne vous a pas donné le loisir d'estre enfant. Il a commencé de vous faire homme dès le berceau », *La Doctrine des mœurs*, op. cit., épître à Mazarin, non pag.

³² L'année de ses sept ans, le prince quitte le bras des femmes pour rejoindre une équipe exclusivement constituée d'hommes : voir *infra*, notre conclusion.

³³ Sur cette catégorie générique, voir notre article : « Les métamorphoses de la *stoa* : de la galerie architecturale au livre-galerie. Historique, descriptif et enjeux d'une appropriation de l'espace au XVII^e siècle », *Études Littéraires*, 34, n.1-2, 2002, p. 71-101.

premier ministre par le biais de figures originales spécialement conçues pour l'occasion³⁴. La grandeur d'âme du mentor diplomate, par exemple, est constamment valorisée : Romain d'origine mais Français de cœur, Mazarin ne s'est-il pas donné à la France par amour ? Ainsi est-il parfaitement légitime pour assurer l'instruction de l'héritier de Louis XIII, le feu roi l'ayant lui-même choisi pour devenir le parrain de son héritier.

Autre hypothèse, qui n'exclut pas la précédente : si le pédagogue ne dispose plus de suffisamment de crédit pour que les peintres et les graveurs le représentent dans ses fonctions magistrales aux côtés du prince, c'est qu'à l'époque sa réputation pâtit de celle du pédant, auquel il est assimilé. Dans la France de la première Renaissance, le pouvoir royal s'appuie volontiers sur les docteurs et les savants pour élargir sa clientèle, mais la faveur dont les professeurs disposent à la cour finit par leur porter tort : les poètes, les humanistes et la noblesse de robe dénoncent à travers ces favoris l'outrecuidance des savants parvenus, des prétendants aux dignités ecclésiastiques, la forfaiture des usuriers lettrés³⁵. Or dans la société de cour du XVII^e siècle, où les règles de bienséance et les codes de la mondanité hiérarchisent et distinguent les honnêtes gens des fâcheux, la critique du chicaneur, du provincial hâbleur s'amplifie et s'intensifie³⁶.

Au-delà des accusations d'incivilité catégorielles portées à l'encontre du pédant crotté, on assiste même à une judiciarisation du débat. Dans un article récent, Hélène Merlin-Kajman insiste sur ce point en s'appuyant principalement sur deux textes. Le premier est connu. Il s'agit d'un extrait du *Francion* (1626). Le personnage éponyme de Sorel qui vient d'arriver à Rome, est informé par Audebert de la présence de son ancien maître de collège, Hortensius. Hors les murs de l'école, et dans la ville emblématique de l'urbanité, le maître pédagogue se vit comme un déclassé – il « se trouve [...] mal vêtu » déclare Audebert – ce qui conduit le régent de collège à mentir sur son identité et à se déguiser. Il « porte des bottes », écrit Hélène Merlin-Kajman, pour autant, il « ne monte pas à cheval, usurpant ainsi une sorte de signe de noblesse³⁷ ». Le second texte cité fait écho au précédent puisque le travestissement vestimentaire constitue à nouveau un signe distinctif de l'ethos pédantesque. Hélène Merlin-Kajman se réfère à un traité d'éducation qu'Antoine de Laval destinait préalablement à son fils et qu'il dédie finalement à Louis XIII, les *Desseins de professions nobles et publiques* (1613). L'école, « anciennement s'apeloit jeu » et, poursuit Laval, « je croy qu'elle s'apelerait encore de même, et le seroit an effet : si les Pedants n'avoient voulu vêtir une sottte severité qu'ils ont fait passer an forme de Dictature³⁸ ». On le constate, l'usurpation sociale caractérise et emblématise le pédant : il n'est pas noble, mais il porte des bottes, il n'est pas magistrat mais, écrit Laval, il ne « marche jamais sans la hache et le faisceau de verges³⁹ ».

³⁴ On pense notamment aux gravures originales des livres-galeries imprimés au mitan du siècle : Charles Errard pour *La Doctrine des mœurs* (1646), François Chauveau pour *l'Histoire de France par tableaux* (1647). Même *Les Triomphes de Louis le Juste* de Jean Valdor (1649) participent de la célébration du cardinal ministre.

³⁵ Aline LOICQ, « Bonne Lettres ou pédantisme ? Un choix stratégique en France au XVI^e siècle » : Claudine POULOIN et Jean-Claude ARNOULD (dir.), *Bonnes lettres/ Belles lettres*, Paris, Garnier, 2006, p. 131-161.

³⁶ Jocelyn ROYE, *La Figure du pédant. De Montaigne à Molière*, Genève, Droz, 2008. Voir encore les actes du colloque « L'Affaire Pierre de Montmaur », (14-15 juin 2013), organisé par Carine Barbaferi et Jean-Marc Civardi, textes à paraître.

³⁷ H. MERLIN-KAJMAN, « Le pédant moqué... », art. cit., p. 96.

³⁸ A. de LAVAL, *Desseins de professions nobles et publiques... proposés en forme de Leçons Paternelles*, Paris, Vve A. L'Angelier, 1613, seconde éd., f. 350 v^o. Cité par H. MERLIN-KAJMAN dans « Le pédant moqué... », art. cit., p. 92.

³⁹ A. de LAVAL, *loc. cit.*

Or en 1648, dans le traité qu'il publie chez Augustin Courbé, Balzac se situe sur un terrain plus strictement politique encore en établissant un lien entre pédanterie et tyrannie. Le barbon « aspira visiblement à la Monarchie, quoy qu'il se fust déclaré contre elle [...] et voulut estre traité de Sa Majesté du Parnasse, par tous ceux qui traittoient avec luy ». Et Balzac de poursuivre : « Il ayme la Souveraineté ; mais il aime encore plus la contention [...]. Ainsi il veut régner, comme vous voyez, mais c'est en Conquerant, et non pas en Roy pacifique⁴⁰ ».

Balzac n'invente rien en réalité. Dans le contexte agité des deux régences de minorité, la figure du tyran-pédant revient fréquemment dans les discours dès lors qu'il s'agit de dénoncer un crime de lèse-majesté exercé à l'encontre du roi-enfant. Au lendemain de son coup d'État de 1617, Louis XIII publie un libelle de justification dans lequel Concini est implicitement désigné comme un tyran qui aurait profité de sa jeunesse pour le circonvenir⁴¹. L'incivilité du favori est d'ailleurs rapportée par Héroard dans son *Journal*. Le 11 novembre 1616 par exemple, le marquis d'Ancre joue au roi et se joue du roi en refusant d'ôter son chapeau devant le souverain⁴². Le geste sacrilège confine à l'insulte et donc à la transgression⁴³.

Quelques années plus tard, l'économie de la haine se déploie à nouveau, mais à l'encontre de Mazarin cette fois-ci, même si la charge est moins spectaculaire que précédemment. Durant la Fronde en effet, c'est encore l'image du pédant-tyran qui est alléguée pour ternir la réputation du surintendant à l'éducation royale. En témoigne cette estampe gravée sur bois [Fig. 5]. Au sommet du tableau, le monarque des Lys surgit du ciel en compagnie de Saint Michel, l'ange tutélaire de la France. L'un et l'autre guident le navire France, mais les ennemis étrangers sont à l'œuvre. Au bas de l'image, on aperçoit Concini et Mazarin qui s'appliquent conjointement à commettre un forfait. Leur monstruosité tient non seulement à leurs intentions malfaisantes – ils tentent de faire couler la nef – mais aussi à leur nature amphibie, signe de corruption.

Dans un passage de ses *Mémoires* demeuré célèbre, le valet La Porte reprend d'ailleurs certaines des accusations professées en leur temps à l'encontre de Concini en les appliquant à Mazarin. En 1652, soutient-il,

[...] le Roi, ayant dîné chez S. E., et étant demeuré avec lui jusques vers les sept heures du soir, il m'envoya dire qu'il se vouloit baigner : son bain étant prêt, il arriva tout triste, et j'en connus le sujet sans qu'il fût nécessaire qu'il me le dit. La chose étoit si terrible, qu'elle me mit dans la plus grande peine où j'aye jamais été ; et je demurai cinq jours à balancer si je la dirois à la Reine⁴⁴.

Le mémorialiste ternit l'image du ministre cardinal en ne nommant pas vraiment un crime qu'il ne manque pas, pourtant, de lui attribuer. Mais l'absence de description fait image : La Porte exhibe le portrait horrifique d'un profanateur d'État. Le maître d'éducation est triplement fautif – il trahit la confiance de Louis XIII, attente à l'intégrité de la nation et contrevient aux lois de l'Église en pratiquant la luxure.

⁴⁰ Jean-Louis GUEZ DE BALZAC, *Le Barbon*, Paris, A. Courbé, 1648, p. 66, p. 69 et p. 71.

⁴¹ *Lettre du Roy aux gouverneurs de ses Provinces*, Paris, F. Morel et P. Mettayer, 1617.

⁴² Bernard TEYSSANDIER, « Louis le Juste, prince d'émotion. Images d'un règne et portraits d'un roi », *XVII^e siècle*, n°276, 2017, p. 477-485 notamment.

⁴³ On renvoie à la conclusion de l'article d'H. MERLIN-KAJMAN, « Civilité vs rusticité », dans le présent volume.

⁴⁴ *Mémoires de M. de La Porte*, op. cit., p. 290.

Dans un tel contexte de suspicion, on comprend que l'imaginaire du centaure ait pu utilement servir à promouvoir l'idée du pédagogue idéal, à la fois homme du livre et homme d'action⁴⁵. Et de fait, peintres et poètes recourent volontiers à cette allégorie pour asseoir le principe d'un enseignement fondé sur la bienveillance et la condescendance⁴⁶. Pour autant, le mythe du bon centaure est lui-même susceptible de servir la polémique, comme en témoigne ce passage des *Historiettes* de Tallemant⁴⁷ :

[La reyne Marguerite] avoit l'esprit fort souple et sçavoit s'accommoder au temps. Elle a dit mille cajoleries à la feu Reyne-mere, et quand M. de Souvray et de Pluvinel luy menerent le feu Roy⁴⁸, elle s'escria : « Ah ! qu'il est beau ! ah ! qu'il est bien fait ! que le Chiron est heureux qui esleve cet Achille ». Pluvinel, qui n'estoit gueres plus subtil que ses chevaux, dit à M. de Souvray [Ce M. de Souvray, à ce qu'on disoit, disoit *Bucéphale* au lieu de *Céphale* en cet endroit de Malherbe où il y a : *Quand les yeux mesme de Céphale/ En feroient la comparaison*] : « Ne vous disois-je pas bien que cette meschante femme nous diroit quelque injure ? » M. de Souvray luy-mesme n'estoit gueres plus habile. On avoit fait des vers dans ce temps-là qu'on appelloit les *Visions de la Cour*, où l'on disoit de luy *qu'il n'avoit de Chiron que le train de derriere*⁴⁹.

L'extrait est intéressant en cela qu'il confronte des maîtres courtisans (Souvré, Pluvinel) à la haute aristocratie (Marguerite de France) et à la bourgeoisie lettrée (Tallemant). Pour l'auteur des *Historiettes*, les éducateurs royaux sont des rustres, des gens grossiers et incultes. Chez eux la nature (animale) l'emporte sur la culture. Ainsi l'homme de lettres leur refuse-t-il toute légitimité au nom d'une civilité d'esprit dont ils sont dépourvus. Pour preuve, il allègue des verbatims qui remettent en cause leur supposée maîtrise du langage, autrement dit leur humanité. Mais comme à son habitude, Tallemant rapporte des dires forcément les commenter. La reine Marguerite qui, elle, fonde sa réputation sur la souplesse d'esprit était-elle vraiment ironique en s'adressant à Pluvinel ? L'auteur des *Historiettes* ne dit rien sur ce point, laissant place au doute. En revanche, le maître d'équitation réagit, s'estimant immédiatement attaqué et jugeant le propos infamant. Or en révélant sa mauvaise humeur et en s'estimant personnellement injurié (alors que Souvré, après tout, aurait pu tout aussi bien que lui se sentir visé par les propos de Marguerite), Pluvinel se désigne lui-même aux yeux d'autrui comme un pédant. Celui qui a en charge d'instruire le prince, de l'initier à l'art de manier, autrement dit à l'art de régner, prouve par une prise de parole impulsive (et malheureuse) qu'il est incapable de prudence, ce qui le rend de facto ridicule, dangereux et illégitime. L'accusation d'usurpation, non plus professée mais suggérée, s'accompagne alors d'une portée comique en venant conforter « la tradition [d'un] *rire judiciaire*⁵⁰ ». Juste retour de bâton – les maîtres chevalins

⁴⁵ Chiron connaît la musique et manie les armes, il est à la fois civilisé, pleinement citoyen, et montagnard puisqu'il vit dans une caverne : B. TEYSSANDIER, « Grande et petite mythologie : le centaure Chiron au miroir du Grand Siècle », dans *Grandes et petites mythologies. I. Monts et abîmes, des hommes et des dieux*, textes réunis par Karin Ueltschi et Flore Verdon, Reims, Épure, 2020, p. 183-207.

⁴⁶ « Mais quant aus grands Génies, [...] ils ne doivent pas estre conduits par ce chemin là [*i.e.* : de la contrainte et de la sévérité] ; c'est par celui de la complaisance qu'il faut tascher d'obtenir d'eus ce que l'on désire. Jamais personne n'entendit mieus cette maxime que le renommé Précepteur d'Achille. Philostrate (*Lib 2. Icon.*) nous représente ce Centaure donnant des pommes et du miel (symboles de la douceur) à son cher nourriçon qui venoit de faire quelque belle chasse », LA MOTHE LE VAYER, *De l'Instruction de Mgr le Dauphin, op. cit.*, p. 15.

⁴⁷ Remerciements à Hélène Merlin-Kajman pour cette indication de source.

⁴⁸ La scène se situe vraisemblablement en 1613 ou 1614. En 1614, année de sa majorité, le roi rejoint l'Académie de Pluvinel à Paris et apprend l'art de manier les chevaux : Madeleine FOISIL, « Introduction générale », dans *Journal de Jean Héroard, op. cit.*, t. I, p. 123,

⁴⁹ Gédéon TALLEMANT DES REAUX, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1960, t. I, p. 60-61.

⁵⁰ H. MERLIN-KAJMAN, « Le pédant moqué... », art. cit., p. 91.

et bourrins sont publiquement moqués par la *vox populi* : « à ce qu'on disoit ; On avoit fait des vers dans ce temps-là [...] où l'on disoit de luy [...] ».

Rois novices

Achevons cette étude en portant à présent notre attention sur le prince *apprentif*. Les deux premières illustrations figurant dans le présent article véhiculent l'image du disciple obéissant, attentif voire réactif aux leçons du maître [Fig.1 et Fig. 2]. Mais qu'advient-il de cette image qui, avec le temps, se constitue en modèle dans la France du XVII^e siècle ? Pour tenter de répondre à la question, interrogeons-nous sur la nature même de ce roi-enfant qu'il s'agit d'instruire.

La plupart des auteurs qui adressent des programmes d'études au prince en âge d'apprendre se heurtent en réalité à une contradiction : tout en adossant leur enseignement à une temporalité et tout en envisageant la perspective d'une progression, ces théoriciens s'accordent plus ou moins à reconnaître que l'enfant auquel ils destinent leurs ouvrages est déjà instruit en réalité, déjà formé, déjà accompli. Certes, des variations sont perceptibles d'un texte à l'autre, comme en témoignent les ouvrages que Jean Héroard consacre à la question de l'apprentissage royal. En 1609, dans *De l'institution du prince*, petit in-8° publié à Paris chez Jean Jannon, le premier médecin du Dauphin Louis déclare :

[...] ce Prince estant desja si seurement planté dessus le cube de la vertu, c'est à dire si bien instruit en la cognoissance de Dieu et de soy-mesme, et son ame heroïque tellement balancee d'une si juste proportion par les preceptes de la pieté et de la preudhommie, il faut croire plustost de luy que les appasts, les mouvemens et les secousses des choses vicieuses n'auront jamais assez de force pour le faire bransler, et qu'ainsi faisant il cueillera les fruiets d'un Prince vertueux, ne se trouvant pas seulement homme de bien pour soy, mais pour tous ceux qui tomberont en sa subjection, lesquels considerans ses actions, se regleront eux-mesmes sur le patron de sa vertu et de sa bonne vie⁵¹.

À sept ans, avant même son passage aux hommes, le prince est « déjà » parfait, et les « choses vicieuses », déclare le maître thérapeute sur le ton de la prophétie, « n'auront jamais assez de force pour le faire bransler »... Dans le *Journal* de santé qu'il inonde de notes manuscrites, en revanche, Héroard subordonne l'orientation encomiastique à l'intention scientifique : au même titre que les vertus, les défauts princiers (l'opiniâtreté surtout) font l'objet d'un relevé exhaustif. Mais comme on sait, ce texte avait vocation à demeurer privé, et de fait, sa diffusion demeura longtemps restreinte.

En réalité, la contradiction consistant à dédier des textes didactiques à des princes qu'on suppose instruits voire accomplis tient au fait qu'au XVII^e siècle le discours éducatif demeure encore largement adossé à l'éloge royal. Certes, le genre de l'éloge peut sembler contraire à l'exposé pédagogique, lequel repose davantage sur un principe de perfectibilité que de perfection. Mais du fait même des tensions internes qui président à sa réalisation, la littérature mi-didactique mi-encomiastique des miroirs s'avère parfaitement adaptée pour penser la nature royale en termes de combinaison, d'accommodement et de compromis.

Concilier, réconcilier – c'est justement ce à quoi s'emploie la Compagnie de Jésus en défendant à travers un grand nombre de textes (parus entre 1603, date du retour des jésuites en France, et 1651, date de la majorité de Louis XIV) l'idée d'un prince accompli – donné de Dieu – et celle

⁵¹ J. HEROARD, *De l'institution du prince* (1609), éd. citée, p. 156.

d'un enfançon soumis à l'imperfection⁵². *Le Catéchisme royal* du jésuite Richeome paru en 1607 témoigne notamment de ce tour de force. L'ouvrage repose sur un paradoxe temporel : du fait des réponses qu'il donne au docteur qui l'interroge, le prince de cinq ans, dédicataire du livre, apparaît comme le dépositaire d'un savoir supérieur (le futur Louis XIII s'exprime tel un maître théologien) mais, comme l'indique l'épître dédicatoire, ce petit prince demeure dans les faits un *apprentif* : pour disposer un jour du savoir contenu dans l'ouvrage qui lui est destiné, il lui faut d'abord faire l'effort de se l'approprier et de le mémoriser. En 1651, François Chauveau s'ingénie à son tour à figurer ce paradoxe en gravant des scènes d'éducation où le prince est à la fois novice et souverain. Sur l'une des estampes des *Douze tableaux du roi très chrétien* du jésuite Lescalopier [**Fig. 6**], Chauveau compense la jeunesse physique de l'enfant par l'autorité émanant de sa personne. Mazarin se tient debout, à la manœuvre, mais c'est le disciple à la robe fleurdelysée qui exerce in fine le pouvoir de décision en brandissant le sceptre et en maintenant le navire à flot. Le roi est à la fois récepteur (des conseils qui lui sont prodigués) et acteur (même s'il est dirigé, il dirige la France, fixe le cap).

À ces accommodements graphiques et à ces contorsions poétiques, les partisans d'un absolutisme d'État, attachés à promouvoir la dimension d'extraordinaire d'une nature royale, répondent par la radicalité. « Les Roys », soutient Jean d'Alary dans le *Discours au Roy sur son instruction* paru en 1615,

[...] sont des Jupiters célestes qui portent dès leur naissance la Minerve des sciences dans la teste, et qui n'ont besoin seulement que de l'aide de quelque Vulcan [...] pour tirer le germe des rares merveilles que le Ciel a infuses dans leur cerveau. [...] ils enfantent de leur cerveau sans étude, des imaginations merveilleses. [...] Non que les Roys doivent estre consommez en toutes sciences [...] car il y a grande différence entre le Roy et l'écolier, le Prince et le Pedant, le Monarque et le Sophiste⁵³.

Si les monarques sont des « Jupiters célestes » qui portent, « dès leur naissance, la Minerve des sciences dans la teste », n'est-il pas inutile de vouloir les instruire ? La démarche de Jean d'Alary consiste non pas à rendre la pénibilité de l'enseignement livresque supportable (à l'instar de Laval et de La Mothe Le Vayer) mais à la supprimer. Plus question d'inculquer un savoir magistral à un souverain lui-même maître de ce savoir : l'instructeur se contentera d'orienter l'enfant afin qu'il parvienne du mieux possible à « tirer le germe » d'un trésor dont il est à la fois le légataire, le dépositaire et le bénéficiaire. En somme, le maître de profession s'efface au profit du roi qui incarne seul la puissance magistrale. Principe que Du Bois Hus théorise dans *Le Prince savant* paru en 1644. L'auteur s'appuie sur le paradoxe qu'il y aurait à être à la fois et en même temps roi absolu et *apprentif*, monarque de plein droit et disciple à part entière, pour décréter l'inanité de l'éducation royale : « les Rois ne sont jamais enfants⁵⁴ », avance-t-il notamment.

⁵² On renvoie ici au volume collectif réunissant une anthologie de textes français et latins et des études critiques, à paraître aux presses des Epure de Reims : Sophie CONTE, Aline SMEESTERS, Bernard TEYSSANDIER (dir.), *Educatio regia : les enjeux de l'éloge (1601-1651)*.

⁵³ *Discours au Roy, sur son instruction. Prenez mon érudition, et non point l'argent : eslisez la doctrine par dessus l'or ; car la science est meilleure que toutes les choses plus précieuses, et tout ce qu'on peut désirer n'est point comparable à elle. Proverb. ch. 8. Par Jean d'Alary, Advocat au Parlement de Thoulouze*, Paris, J. Bourriquant, 1615, p. 15, p. 17, p. 19, p. 23.

⁵⁴ « Sa raison desja toute achevée et semblable à ces fleuves qui sont navigables dès leur source luy fournit [...] une perfection [...] et son Ame venue au monde toute accomplie, apporta avecque elle une Politique naturelle et une Morale fonciere qu'elle a tirée de son genie, de son destin, et de vous-mesme. [...] Il est né tout instruit, l'Art ne treuve rien à faire en sa personne, il a de sa naissance ce que tous les hommes n'ont que de leur Estude [...] Ces démarches augustes [...] font advoüer à l'Europe que les Roys de France peuvent estre jeunes, mais qu'ils ne sont jamais enfans », Gabriel DU BOIS-HUS, *Le Prince savant. A la Reyne Regente*, Paris, P. Rocollet, 1644, p. 4-6.

L'idée de race⁵⁵ entre en effet en contradiction avec celle d'une nature humaine dont la grandeur résulterait d'un effort et d'un travail : le roi ne peut grandir puisqu'il est grand par nature. En donnant la parole à un dauphin qui se voit déjà roi, le dramaturge Claude Billard emprunte à cet imaginaire dans la pièce *Henry le Grand*. L'action débute avant le régicide, lors de la guerre de Succession de Juliers. Tout juste passé aux hommes, l'enfant profite de l'absence de son père pour jeter sa gourme. Et il se déclare rétif à toute éducation, à toute sujétion, dès lors qu'elles lui semblent contrarier sa fière nature :

J'ay monsieur de Souvray contraire à mes desseins :
Il dit que je cours trop, que je luy sors des mains,
[...] : meschant aage d'enfance
Un Chacun te commande : on a pour controolleur
Pere, mere, parents, la loy d'un gouverneur⁵⁶.

Ces réticences formulées plaisamment par le futur Louis XIII à l'encontre de l'apprentissage qu'il reçoit à la cour, font d'ailleurs écho aux propos célébrant l'éducation paysanne, à la gasconne, dont aurait supposément bénéficié le futur Henri IV⁵⁷. Après le régicide de Ravailac d'ailleurs, les opposants à Marie de Médicis défendent le principe d'une éducation royale âpre et rustique, toujours au nom d'une supposée pureté royale. Dans son *Histoire universelle* (1616), par exemple, Agrippa d'Aubigné déclare :

Henri d'Albret [...] voulut faire nourrir cet enfant à sa poste, reprochant à sa fille et à son gendre, que par les delicatesses Françoises ils avoyent perdu plusieurs des leurs : Et de faict il l'esleva à la Bearnoise, c'est à dire pieds nus et teste nue, bien souvent avec aussi peu de curiosité que l'on nourrit les enfans des païsans. Cette bizarre resolution succedant forma un corps auquel le froid et le chaud, les labours immoderez et toutes sortes de peines n'ont peu apporter d'alteration, en cela s'accordant sa nourriture à sa condition.⁵⁸

Louis XIII fit d'ailleurs lui-même les frais de la polémique au sujet de sa propre éducation dans plusieurs libelles imprimés au cours des années 1614-1616. L'exemple de son père, élevé supposément à la dure en compagnie de paysans béarnais, sert utilement d'argument aux ennemis de la Couronne pour contester le principe d'une civilité puérile et dénoncer à travers elle les partisans d'une école de la mollesse et de l'efféminement⁵⁹.

Pour contrer l'engrenage polémique et engager la riposte, le pouvoir royal s'abrita une fois encore derrière le bouclier de l'éloge : il convenait à la fois d'assurer la survivance de l'institution royale et de permettre son renouvellement. Durant les premières années du règne de Louis XIII mais surtout durant la régence d'Anne d'Autriche, de grands livres à figures furent ainsi imprimés, répondant parfois à des commandes d'État. Et par son aptitude à rendre

⁵⁵ Arlette JOUANA, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle (1498-1614)*, Paris, H. Champion, 1976, 3 vol.

⁵⁶ « Henry le Grand, tragédie de Claude Billard », dans *Tragédies de Claude Billard*, Paris, F. Huby [i.e. : D. Langlois], Paris, 1613, texte non paginé.

⁵⁷ Après le régicide de 1610, et alors même que dans les faits le prince de Navarre bénéficia d'un enseignement urbanisé à la cour des Valois, la légende soutient que le futur Henri IV aurait été élevé par son grand-père Henri d'Albret « à la Béarnoise », autrement dit à la dure.

⁵⁸ *Histoire universelle du sieur d'Aubigné. Première partie...Dediee à la posterité*, Maille, J. Moussat, 1616, p. 13.

⁵⁹ L'image du jeune Louis XIII est fortement dévalorisée dans les années qui suivent la proclamation de la majorité du roi. Dans plusieurs textes antérieurs au coup d'État de 1617, Louis XIII est moqué notamment pour son incapacité à sortir de l'enfance. Ses détracteurs reprennent pour l'essentiel les attaques formulées à l'encontre d'Henri III par les partisans de la Ligue : B. TEYSSANDIER (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, Reims, Epure, 2012.

présent, à présentifier⁶⁰, l'image gravée fut volontiers mise à l'honneur. Les peintres abandonnèrent alors les techniques et les pratiques d'apprentissage aux théoriciens pour s'engager sur les voies de l'initiation et de l'esthétisation en subordonnant notamment l'idée d'une pédagogie à celle d'une mystagogie. La mode du grand tableau héroïque sur cuivre se généralisa avec, avec pour objectif principal de dresser le portrait d'un roi qui, pour être *apprentif*, n'en demeurerait pas moins maître de lui-même.

Contentons-nous, dans le cadre restreint de cet article, de quelques exemples en guise d'illustrations. Sur l'une des nombreuses gravures du *Maneige royal* (1623), Crispin de Passse le Jeune représente Louis XIII, assis sur un fauteuil, en compagnie de Pluvinel et de plusieurs grands [Fig. 7]. Maître et disciple semblent échanger des propos. Mais le roi écoute-t-il vraiment son maître d'équitation ? Les regards et la pause alanguie du prince de quatorze ans suggèrent plutôt qu'il se situe dans un ailleurs, qu'il s'abstrait du monde. Tout se passe comme si le monarque s'instruisait non pas grâce au maître, mais en sa compagnie, en exerçant pleinement et entièrement sa souveraineté sur un savoir auquel il accède par lui-même et de lui-même.

En 1640, Mellan use de l'allégorie en représentant le dauphin qui marche vers le savoir en compagnie de Minerve [Fig. 9]. Le titre-frontispice du traité de La Mothe Le Vayer a ceci d'intéressant que les visages, l'un vu de face l'autre de profil, demeurent en partie cachés, comme si le spectateur n'avait droit qu'à un accès restreint à cette « Instruction ». L'accent est mis, en retour, sur les gestes accompagnant la rencontre, tous empreints de douceur et d'aménité : les mains se touchent, les doigts se joignent.

Dans l'*Histoire de France* du P. Audin paru en 1647, Chauveau déréalise à son tour la scène de rencontre en recourant au travestissement antique. Il inscrit l'éducation royale dans un temps et un espace qui, sans être exactement celui des hommes, ne se rattache pas moins à l'humanité par le biais des émotions [Fig. 8]. L'image, qui réunit la mère, le fils et le maître renoue avec l'irénisme de l'enluminure des *Heures de Jeanne de Navarre* [Fig. 1], mais le tableau soudain s'anime. Le jeune prince des Lys s'avance vers son accomplissement avec la hauteur qui sied à sa fonction en compagnie d'Anne d'Autriche, nouvelle Thétis qui s'apprête à confier à Mazarin-Chiron son jeune Achille.

Charles Errard s'en tient au contraire au principe d'une suspension éducative, en imaginant une gravure en forme de frontispice pour *Les Triomphes de Louis le Juste* de Jean Vador (1649) [Fig. 10] Les *parerga* disposés au premier plan signalent la possibilité d'une instruction, mais celle-ci demeure conditionnée à sa réalisation. Point de maître ni de disciple ici, point de parole ni de gestes non plus. C'est au lecteur-spectateur de mettre en lien les éléments représentés : peut-être le roi s'instruit-il, mais rien ne permet de dire comment ni quand⁶¹. Le temps du roi et de son institution, de fait, ne saurait être adossé à celui des horloges.

Si on appréhende l'éducation royale dans « la sécheresse de sa chronologie⁶² », le XVII^e siècle français ne constitue en rien une exception. Pour l'essentiel, les pratiques héritées qui

⁶⁰ Louis MARIN, *Le Portrait du roi*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.

⁶¹ L'image, de ce point de vue, met significativement en tension civilité et rusticité. « Est rustre », comme l'écrit H. MERLIN-KAJMAN dans le présent volume, « celui qui envoie des signes d'indifférence aux liens ».

⁶² R. ABAD, « Éducation », art. cit., p. 447.

s'attachent à cette entreprise civilisatrice se perpétuent. Les deux dauphins devenus rois sous les noms de Louis XIII et Louis XIV reçoivent l'un et l'autre un enseignement théorique et pratique, comme l'attestent les documents d'archives qui répertorient les noms de celles et de ceux qui conduisirent les deux princes jusqu'à leur majorité. L'un et l'autre s'exercent des années durant, au gré des événements et des circonstances ils progressent et quand ils faillissent, ils sont redressés⁶³. En accédant aux affaires, Henri IV s'attache d'ailleurs à borner le temps de l'apprentissage des enfants royaux alors que rien jusque-là n'avait été vraiment fixé⁶⁴. L'enseignement royal s'effectue désormais sur une période de deux fois sept ans : l'héritier du royaume passe d'abord sous la responsabilité d'une gouvernante avant d'être pris en charge par une équipe dirigée par un gouverneur et un précepteur – c'est le célèbre passage aux hommes. Sous la régence d'Anne d'Autriche, cette intention de régulation s'accompagne d'une politique éditoriale ambitieuse : la formation du prince revêt une dimension publique ce qui garantit en retour l'engagement de l'État dans cette entreprise d'édification. Ajoutons que les contrats d'apprentissage passés avec le pouvoir royal favorisent les liens de clientélisme permettant aux pédagogues recrutés de mener honnêtement carrière et de parvenir⁶⁵.

Si on replace l'éducation royale dans l'histoire mouvementée des deux régences de minorité qui se sont succédé, en revanche, c'est en fonction des discours qui ont accompagné sa réalisation que l'instruction dispensée aux jeunes souverains doit s'apprécier. Or ces discours, qui excèdent la littérature des miroirs et qui émanent de textes et d'estampes les plus variés, enregistrent un certain nombre d'inflexions par rapport à un modèle pédagogique devenu, au fil des ans, canonique. Au XVII^e siècle en France, en effet, les lieux emblématiques du savoir royal n'autorisent plus guère le repli, la retraite, ou le souci de soi⁶⁶, ce qui rend suspecte l'idée d'un monarque lecteur et ce qui prive en partie le maître d'une de ses principales prérogatives : le livre comme source d'enseignement. La perspective d'un monarque soumis à une autorité extérieure devient dès lors sinon irrecevable du moins impensable : idéalement, l'éducation royale se conçoit dans un rapport d'éloignement avec des espaces et des pratiques que les valeurs mondaines réprouvent, les jugeant malséantes, grossières et tristes (l'école, l'étude, l'érudition, le travail, l'effort) – ce qui, par compensation, permet aux *arcana* d'investir la représentation. En réalité, les fondamentaux sur lesquels se construit traditionnellement et effectivement la relation pédagogique (obéissance et appétence de l'élève, condescendance du maître⁶⁷, récompense de l'effort fourni, valorisation du travail, perspectives de progrès mais aussi exercices et punitions) consonnent difficilement avec les codes constitutifs de l'imaginaire absolutiste⁶⁸ (investiture divine, infaillibilité, intériorisation du jugement, infusion du savoir, surhumanité et impeccabilité royales⁶⁹). Dans ces conditions, et au nom même des principes qui fondent la civilité royale, on comprend que l'époque ait eu volontiers la tentation du secret. Pour autant, retenue et politesse ne valent pas renoncement. En se parant des voiles du mystère,

⁶³ Le futur Louis XIII fut copieusement fouetté durant son enfance, même après le passage aux hommes (*Journal d'Héroard, passim*). Louis XIV, fut parfois réprimandé, mais il ne fit jamais l'objet de tels sévices.

⁶⁴ Voir les articles consacrés à l'éducation des princes Valois dans le volume dirigé par Caroline ZUM KOLK, *Enfants de la Renaissance*, Paris, In Fine éditions d'art/ Château de Blois, 2019.

⁶⁵ Ce fut notamment le cas pour Péréfixe : R. ABAD, « Péréfixe de Beaumont », dans *Dictionnaire Louis XIV, op. cit.*, p. 1036-1040.

⁶⁶ Sur le cabinet et la bibliothèque comme lieux solitaires et mythiques : Bernard BEUGNOT, *Le Discours de la retraite au XVII^e siècle. Loin du monde et du bruit*, Paris, Puf, 1996, p. 95.

⁶⁷ Sur la *repuerascencia* érasmienne, voir H. MERLIN-KAJMAN, « Le pédant moqué... », art. cit., p. 93-94.

⁶⁸ Dans son récent essai (*The Dream of Absolutism, Louis XIV and the Logic of Modernity*, The University of Chicago Press, 2021), Hall BJØRNSTAD rappelle l'étymologie du mot *absolu* : « ce qui n'est pas lié, ce qui n'est soumis à rien », trad. fr. d'H. Merlin-Kajman, *Transitions*, « Conversation critique n°19-1 », texte en ligne, consulté le 5 février 2023.

⁶⁹ A. JOUANNA, *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014, p. 9-71 notamment.

l'éducation royale se constitue en effet au XVII^e siècle en objet de quête. Pour les artistes qui assurent sa publicité, elle devient ainsi objet de fascination et source d'inspiration⁷⁰.

⁷⁰ « Il y a, dans la dissimulation et dans l'absence, une force étrange qui contraint l'esprit à se tourner vers l'inaccessible et à sacrifier pour sa conquête tout ce qu'il possède. [...] La fascination [...] nous dépouille par la seule promesse de nous combler ; et si, pour commencer, nous avons pu rêver de nous emparer du caché, les rôles ont tôt fait de s'inverser : nous voici passifs et paralysés, ayant renoncé à notre volonté propre pour nous laisser habiter par l'impérieux appel de l'absence », Jean STAROBINSKI, « Le voile de Poppée », dans *L'Œil vivant. Corneille, La Bruyère, Rousseau, Stendhal*, [1961], Paris, Gallimard, 1999, p. 9.